



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question écrite n° 96193

## Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le secteur arboricole qui traverse une crise importante caractérisée par la mévente et une forte diminution des prix à la production. Les frontières de l'Europe sont largement ouvertes pour les fruits de toutes provenances et le niveau social et environnemental de la production française a un coût qui ne peut concurrencer celui des productions de ces pays. Aussi, les producteurs de fruits demandent une réforme du système de protection sociale afin de redonner la compétitivité indispensable aux entreprises françaises dont les exploitations arboricoles font partie avec une mise en oeuvre rapide de la « TVA sociale ». Afin notamment de leur venir en aide, la loi de finances pour 2006 a instauré une exonération de 20 % des parts communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties classées dans plusieurs catégories parmi lesquelles figurent les vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes. Cependant, au regard des difficultés engendrées par la crise de 2005, ils demandent également une exonération pour tous les producteurs de fruits de la taxe sur le foncier non bâti 2005 et surtout une exonération de la part patronale des charges sociales MSA ainsi que des charges personnelles. Persuadé que son ministère conduit sur ces questions la concertation avec les professions agricoles, il lui demande en conséquence quelles suites il entend donner à ces revendications.

## Texte de la réponse

Les opérateurs de la filière arboricole se plaignent de la concurrence des pays de l'Union européenne et, surtout, de celle des pays tiers. Ils mettent aussi en avant les difficultés qu'ils rencontrent avec les circuits de la distribution pour la valorisation de leurs produits. À ces causes réelles de l'inquiétude des arboriculteurs s'ajoutent des difficultés plus structurelles. Ainsi, les coûts de production, et notamment les coûts de main-d'oeuvre, sont un handicap à la compétitivité de la production. De plus, la filière a des difficultés pour développer le dialogue sur le partage de la valeur ajoutée. Enfin, la consommation a tendance à stagner, voire à diminuer, pour des raisons liées aux produits eux-mêmes que sont l'image de cherté et le manque de praticité. C'est pour tenir compte de ces difficultés que le Gouvernement a annoncé le 29 mars 2006 une stratégie nationale de développement de l'arboriculture. Ce plan comporte des mesures conjoncturelles comme la réduction de la taxe sur le foncier non bâti, la prise en charge exceptionnelle des cotisations sociales des exploitants et l'allègement des charges bancaires. Il comporte également des mesures structurelles comme les mesures de promotion des produits en période de crise, et plus généralement pour faire reconnaître la qualité des productions nationales, ses bienfaits pour la santé et ses spécificités, le plan de restructuration du verger avec des mesures d'arrachage et de reconversion, l'encouragement à la réalisation d'un programme de renforcement et de dynamisation de l'interprofession et le plan d'aide au départ. L'ensemble de ces mesures doit donner au secteur un cadre et des perspectives nouvelles pour construire son avenir. L'État accompagnera les professionnels dans cette démarche volontaire afin de concrétiser ce plan par produit ou groupe de produits. Enfin, la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) fruits et légumes est en chantier. Les propositions de la France ont été signées par sept pays de l'Union dans un mémorandum : elles visent en particulier à renforcer la compétitivité du secteur. La Commission, pour sa part, doit prendre en compte les spécificités de cette filière, notamment en matière de

gestion de crise. La réforme de l'OCM doit être conduite comme le plan arboricole français pour donner de réelles perspectives au secteur, mieux gérer les crises et donner aux producteurs un revenu qui leur permette de mieux vivre de leur activité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96193

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juin 2006, page 5756

**Réponse publiée le :** 17 octobre 2006, page 10814